

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse

OBJET : Délibération 23.03.665
Présentation et vote du Budget Primitif 2023

ANNEXE : Budget Primitif 2023

Le jeudi 16 mars 2023, à 10 h 30, s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

ETAIENT PRESENTS : (19 membres)

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, André DURAND, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT et Maryse VEZAT-BARONIA.

ETAIENT EXCUSES : (11 membres)

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Daniel CALAS, Serge DEUILHE, Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Philippe PETIT, Mesdames Annie VIEU, Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

Monsieur le **PRESIDENT** rappelle les orientations budgétaires pour 2023 telles qu'elles ont été débattues et approuvées lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022. En effet, plus de deux mois s'étant écoulés entre ce débat précité et la présente séance du Conseil d'Administration, les textes font obligation, avant d'examiner le projet de budget primitif 2023, de rappeler les orientations budgétaires.

Rappel des orientations budgétaires 2023 :

- 1 – Fonctionnement de Haute-Garonne Ingénierie-ATD,
- 2 – Le programme de formation des élus locaux 2023,
- 3 – La mission de protection des données personnelles,
- 4 – Poursuite du programme « DésIDé 31 ».

Présentation du Budget Primitif 2023 :

Monsieur le **PRESIDENT** présente aux membres du Conseil d'Administration le Budget Primitif 2023, par chapitres, à l'aide du document ci-après annexé.

Les recettes prévues au Budget Primitif 2023 ne prévoient pas d'augmentation des cotisations des adhérents, lesquelles sont inchangées depuis 2015.

Le Budget Primitif 2023 est arrêté aux sommes suivantes :

Budget primitif 2023	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	871 396,32 €	871 396,32 €
Section d'investissement	260 438,78 €	260 438,78 €
TOTAL DU BUDGET	1 131 835,10 €	1 131 835,10 €

Où l'exposé de Monsieur le **PRESIDENT** et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

D'approuver le Budget Primitif 2023, présenté par Monsieur le **PRESIDENT**, ci-annexé.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L.3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI

